

Image not found or type unknown



Perquisition à mon domicile

Par **Poulain**, le **19/01/2009** à **17:16**

une perquisition a été effectuée à mon domicile, suite à une plainte de mon travail pour vol d'ordinateur. Après perquisition, la police n'a rien trouvé, puisque je n'y suis pour rien pour ses vols. de plus j'ai été licencié pour ce motif. ai-je droit à un préjudice moral. merci

Par **frog**, le **19/01/2009** à **17:27**

Si la faute n'a pas pu être prouvée et que vous avez été acquitté au pénal, vous avez tout intérêt à porter votre cas devant les prud'hommes et exiger que votre licenciement soit qualifié sans cause réelle et sérieuse.